



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 29 mars 2004

---

Le Conseil Communal a décidé de :

- Réserver des emplacements pour handicapés aux endroits ci-après :
  - rue du Bas Follet : côté opposé à l'immeuble portant le n° 87
  - rue de la Paix : face à l'immeuble portant le n° 111
  - rue Jean Cousin : face à l'immeuble portant le n° 2A
  - passage Saint-Pierre : perpendiculairement à la façade à droite de la porte d'accès de la "Salle Gabrielle"
  - avenue Leray : à gauche de l'entrée de l'Ecole du Château (face à la rampe d'accès)
  - avenue Montgomery à l'opposé de l'immeuble n° 29
- implanter des passages pour piétons de part et d'autre de l'entrée de l'Ecole du Château, avenue Leray
- interdire le stationnement :
  - 1) rue des Bergers : - du côté pair, entre le boulevard des Frères Rimbaut et l'accès sous-terrain du n° 4
    - du côté et le long des immeubles portant les n°s 29 à 31 avenue Montgomery (allée latérale)
  - 2) rue Saint-Bruno : - du côté pair entre la rue Curé du Château et la rue du Limousin
    - du côté impair, entre la rue du Limousin et le quai Dumon
  - 3) rue Cazeau - du côté pair face au n° 17 jusqu'au 16 inclus (Trieu de Wazon)
    - du côté impair du n° 1 jusqu'au 17 : une ligne jaune discontinue le long des numéros 29 et 31
  - 4) rue Aux Pois : - du côté pair, de la rue de Tournai jusqu'au 44
    - du n° 56 jusqu'au chemin Marchand (ligne jaune discontinue)
    - du chemin Marchand jusqu'au 74
    - du côté impair, de la rue de la Chapelle au n° 9 (ligne jaune discontinue) sauf à l'emplacement réservé pour "ambulance-médecin"
    - du n° 17 au n° 71
    - du n° 85 au n° 101
  - 5) les jeudis de 5 à 14 heures à la place Crombez
  - 6) les samedis de 5 à 14 heures à la place Paul-Emile Janson

- délimiter la largeur exacte du Réduit des Sions à Tournai par des bords fictifs réduisant celle-ci à 3 m
- supprimer l'interdiction de stationner rue Madame à Tournai face à l'ancien bassin de natation
- interdire l'arrêt et le stationnement à Froyennes entre la rue de la Terre à Briques et le n° 187 de la chaussée de Lannoy
- lancer un appel, par recrutement et promotion, en vue de pourvoir à la vacance d'un emploi de sous-lieutenant professionnel au Service Incendie
- déléguer la maîtrise de projet "Communes à bras ouverts" au Centre Hainaut Occidental Qualité
- marquer son accord sur l'installation d'une halte nautique à hauteur du quai Taille-Pieres et sur les conditions auxquelles la Région Wallonne soumet cette concession
- approuver le Programme Triennal 2004-2005-2006 des travaux publics communaux de la Ville de Tournai
- autoriser Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire Communal à signer l'avenant n°2 de la convention première phase relative à la mise en œuvre du projet Interreg III Euraphise II (Animation du Patrimoine des Villes Historiques de l'Eurorégion)
- approuver la 2<sup>ème</sup> phase du projet transfrontalier Interreg III Euraphis II de 2005 à 2007
- ratifier la décision du Collège Echevinal du 27 février 2004, de modifier la convention relative à la revitalisation urbaine du site de l'Arsenal
- passer un marché ayant pour objet :
  - 1) les travaux d'aménagement des espaces publics et de réfection des voiries à l'intérieur du site Casterman
  - 2) la mission d'études et de contrôle de la direction des travaux relative à la valorisation touristique du cœur historique de la Ville de Tournai
  - 3) les travaux de réfection de voirie en dalles de béton rue des Déportés à Tournai (Froidmont)
  - 4) les travaux d'aménagement de trottoirs rue Maréchal Montgomery à Kain
  - 5) les travaux de réfection des rues René Lefebvre et Calvaire (pie) à Tournai (Lamain)
  - 6) l'extension et la réparation des illuminations du Centre Ville et au District de Templeuve
  - 7) les travaux de réfection des toitures de la piscine de Kain
  - 8) l'acquisition et la pose d'une cuisine équipée destinée à la conciergerie de la Maison de la Culture de la Ville de Tournai
  - 9) l'acquisition de matériel d'équipement destiné à l'aménagement de la cuisine à la Crèche Communale "Clos des Poussins"
  - 10) l'acquisition de matériel informatique destiné au Service Environnement
  - 11) l'acquisition de matériel d'équipement destiné à l'enseignement de promotion socioculturelle de la Ville

- 12) l'acquisition de matériel d'équipement destiné à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Tournai
- 13) l'acquisition de matériel destiné au Guichet de l'Energie de la Ville
- 14) l'acquisition de plants destinés à l'approvisionnement en bois de la centrale de cogénération dans le cadre du projet Gazenbois

- approuver la réalisation de travaux de renouvellement des installations de distribution d'eau suite à la réfection de trottoirs, rue du Casino à Tournai et suite à l'amélioration de voirie et trottoirs rue Barthélémy Frison
- approuver l'exécution des travaux modificatifs et supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de l'Eglise de Templeuve
- admettre la dépense afférente à l'acquisition et l'installation d'un système de détection intrusion destiné au Musée d'Archéologie

- admettre la dépense relative :
  - 1) à la remise en état de la grue de terrassement et de curage de fossés du District de Gaurain
  - 2) à la réparation du camion poubelle du service voirie de la Ville
- de pourvoir à la dépense relative aux prestations accomplies dans le cadre de l'élaboration du cahier spécial des charges et l'étude des offres remises pour la confection et livraison de repas scolaires aux écoles communales de l'entité
- approuver le devis de préparation du sol et de régénération (curage fossés, pose de buses) du bois communal de Blandain/Templeuve
- racheter pour cause d'utilité publique à la SA DHERTE de la tour dénommée Fort Rouge
- octroyer sous réserve de l'accord de l'Autorité de Tutelle au Logis Tournaisien un bail emphytéotique de 99 ans portant sur une parcelle de terrain sise à Blandain
- marquer son accord sur le projet de modification et d'aménagement de la voirie de la rue du Chêne à la Besace (Barry) dans le cadre d'une demande de permis de lotir
- désaffecter le solde disponible d'un emprunt pour réaliser les travaux d'enduisage de voiries
- accepter des dons faits par des particuliers au Musée de Folklore et au Musée d'Histoire Naturelle
- solliciter auprès de la Région Wallonne un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour l'année 2004 dans le cadre du Plan Tonus relatif :
  - 1) à la problématique de la Caisse Locale de pension de la Région Wallonne
  - 2) aux déficits hospitaliers